Envoyé en préfecture le 18/02/2026
Reçu en préfecture le 18/02/2026
Publié le
ID : 035-213500408-20260216-019_2026-DE

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 019/2026

Nombre
de Conseillers en exercice 27
de Présents 20
de Votants 26
Pouvoirs : 6

Nota : La Maire certifie que la liste des délibérations a été publiée électroniquement dans un délai d'une semaine suivant la séance et que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 10 février 2026.

La Maire,

Isabelle OZOUX

L'an deux mil vingt-six, le seize février, le Conseil Municipal de la Commune de BRETEIL, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la Présidence de Madame Isabelle OZOUX, Maire.

Etaient présents : Isabelle OZOUX, Yoan AUBERT, Chantal MANCHON, Véronique VAN TILBEURGH, Patrick LANGLAIS, Soizic MOUAZAN, Patrick JEHANNIN, Yves DELACROIX, Marie GUEGUEN Béatrice BRUNET, Bensououd ABOUDOU, Alexis LE PICARD, Alice PRAT, Stéphane PAVIOT, Nadège COULON-TRARI, Bénédicte GICQUEL, Annie CHEVALIER, Paul MEURICE, Jean-Louis LOZAC'HMEUR, Willy REMANDA.

Excusés : Delphine POTTIER, Claire BEGUIN, Alain THEBAULT, Marie-Pierre NOËL, Mélanie LE COUVIOUR, Morgane BESNARD.

Absent : Hervé JAFFREDO.

Pouvoirs : Delphine POTTIER à Alice PRAT, Claire BEGUIN à Chantal MANCHON, Alain THEBAULT à Patrick LANGLAIS, Marie-Pierre NOËL à Patrick JEHANNIN, Mélanie Le COUVIOUR à Nadège COULON-TRARI, Morgane BESNARD à Marie GUEGUEN.

Secrétaire de séance : Stéphane PAVIOT a été élu pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Avenant n°1 à la convention Consorts LEGAVRE – Commune de Breteil pour l'installation d'un panneau pédagogique au Vallon de la Berthelotière.

La convention soumise l'assemblée délibérante a pour objectif de définir les engagements de chacune des parties cosignataires (Commune de BRETEIL et Monsieur et Madame LEGAVRE) et de préciser les modalités techniques et financières pour l'installation d'un panneau pédagogique expliquant les travaux de restauration des milieux aquatiques sur le Vallon de la Berthelotière.

En substance, elle a pour but d'autoriser Eaux & Vilaine à réaliser ladite installation via le(s) prestataire(s) de son choix. La Commune s'engage à maintenir la lisibilité du panneau en le nettoyant à l'aide d'une éponge humide 1 à 2 fois par an afin d'ôter toutes formations de verdure. Monsieur et Madame LEGAVRE agissant en qualité de propriétaires, autorisent Eaux & Vilaine à réaliser l'installation du panneau et s'engagent à garantir la pérennité de cette installation sur leur parcelle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté à l'unanimité, autorise Madame la Maire à signer la convention à intervenir avec les consorts LEGAVRE détaillée ci-dessus et annexée à la présente délibération.

Pour extrait conforme,

La Maire,
Isabelle OZOUX

MAIRIE DE BRETEIL
ILLE-ET-VILAINE

Le secrétaire de séance,
Stéphane PAVIOT